



UNE TENTATIVE D'AGRESSION PRÉMÉDITÉE

QUI APPELLE UNE RÉPONSE IMMÉDIATE

CP BEZIERS

Ce mercredi 8 juillet 2026, aux alentours de 8h30, un incident d'une extrême gravité s'est produit au sein du CP Béziers, illustrant une nouvelle fois les risques auxquels sont exposés quotidiennement les personnels.

Alerté par un auxiliaire, un agent a appris qu'un détenu préparait une arme artisanale dans le but de s'en prendre à lui. Immédiatement, une intervention a été organisée avec l'encadrement et les ELPS afin de prévenir tout passage à l'acte.

Lors de la fouille, les personnels ont découvert, dissimulé dans le pantalon du détenu, **un morceau de miroir d'environ trente centimètres, clairement destiné à être utilisé comme arme**. Cet élément ne laisse aucun doute sur le caractère prémédité de l'agression envisagée.

Au cours de l'intervention, le détenu a tenu des propos d'une extrême gravité, proférant des menaces de mort explicites à l'encontre de l'agent, allant jusqu'à évoquer des éléments de sa vie personnelle afin de renforcer l'intimidation. Ces déclarations, inacceptables, traduisent une volonté manifeste de nuire, y compris au-delà des murs de l'établissement.

Par cet acte, un cap supplémentaire est franchi. Il ne s'agit plus d'un simple incident ou d'un comportement déplacé, mais bien d'une tentative d'agression préparée contre un personnel dans l'exercice de ses fonctions.

Face à une telle situation, **FO Justice CP Béziers** dénonce avec la plus grande fermeté la dangerosité de ce profil et l'urgence d'une réponse à la hauteur des faits.

FO Justice exige le transfert immédiat de ce détenu vers une structure adaptée, ainsi que sa présentation en comparution immédiate afin qu'il réponde de ses actes devant l'autorité judiciaire. Une sanction disciplinaire maximale doit également être prononcée.

Les personnels ne peuvent plus exercer leurs missions dans un climat de menace permanente, ni craindre pour leur sécurité ou celle de leurs proches. Donner le meilleur de soi-même dans l'exercice de ses fonctions ne doit pas exposer à un tel niveau de risque.

FO Justice CP Béziers appelle une nouvelle fois l'administration à prendre ses responsabilités sans délai.

La sécurité des personnels doit être une priorité absolue.

FO Justice CP Béziers - Le : 8 juillet 2026



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO **RÉSISTER!!**
RIEN LÂCHER!!
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE **FO** **Justice**
POUR TOUS LES PERSONNELS